

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juin 2023

ABROGER LE REcul DE L'ÂGE EFFECTIF DE DÉPART À LA RETRAITE ET PROPOSER LA TENUE D'UNE CONFÉRENCE DE FINANCEMENT DU SYSTÈME DE RETRAITE - (N° 1299)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 150

présenté par

Mme Rousseau, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës, M. Lucas, Mme Pasquini, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian et M. Thierry

ARTICLE 2

À la fin de la dernière phrase de l'alinéa 1, substituer aux mots :

« des pistes afin de relancer la natalité française et le renouvellement des générations comme principal moyen de pérennisation du système des retraites »

les mots :

« une étude sur l'impact de la mise en place d'un revenu universel d'existence ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le groupe Écologiste réitère un principe simple : « le ventre des femmes n'est pas la variable d'ajustement des politiques publiques en général et du financement du système de retraites en particulier ».

Le présent amendement du groupe Écologiste vise à supprimer la mention à une politique nataliste pour relancer le financement du système de retraite et à orienter les travaux de la conférence de financement vers des politiques publiques qui tendent à réduire les inégalités plutôt qu'à les aggraver.